



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

**Maître
174 rue de Courcelles
75017 PARIS**

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 09 JAN. 2025

Réf. :

Maître,

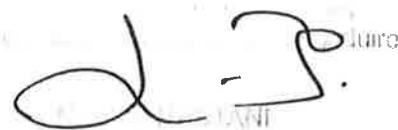
Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client .

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 5 et 6 janvier 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

du 10/01/2025

Maître